
LE COLLÈGE DE PROSPECTIVE AU TEMPS DU CORONAVIRUS

TÉLÉTRAVAIL, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À DISTANCE : LE BAPTÊME DU COVID

ÉDITO

Le confinement a entraîné une reconfiguration sans précédent d'une des activités qui occupent bien souvent la plus grande partie de notre journée, le travail (pour les actifs occupés), l'enseignement (pour les étudiants).

Les conséquences du télétravail et de l'enseignement supérieur à distance ne sont pas neutres pour les centres-villes. On peut s'interroger sur les retombées économiques de la présence des étudiants (mais bien sûr aussi de l'atténuation de certaines nuisances dans les quartiers festifs) et sur l'absence d'une certaine clientèle de passage pour les commerces et les restaurants des zones d'activités et des centres-villes. En parallèle, le distanciel peut aussi entraîner une forme de "déconcentration spatiale" et ainsi redynamiser des espaces très résidentiels.

Cette newsletter pose un premier état des lieux de ces pratiques qui ont connu un fort développement pendant le confinement. Cette analyse sera poursuivie dans la newsletter de décembre qui abordera les enjeux autour des nouvelles organisations du travail et notamment les tiers-lieux.



SOMMAIRE

Le télétravail, un mode d'organisation sous le feu des projecteurs

L'enseignement supérieur au défi du distanciel

LE TÉLÉTRAVAIL, UN MODE D'ORGANISATION SOUS LE FEU DES PROJECTEURS

Avant le confinement, le développement du télétravail en France était plutôt en retrait, notamment par rapport aux pays d'Europe du Nord. Le pourcentage de télétravailleurs, estimé entre 8 et 18 % selon les méthodes de comptage, était en deçà du taux moyen européen de 20 %, avec des pics à 30-35 % dans les pays nordiques. D'abord reconnu comme mode de travail à part entière en 2005 par un accord national inter-professionnel, le télétravail a été légitimé en 2012 par son entrée dans le code du travail, ce qui est donc relativement récent.

Sans pouvoir l'évaluer, l'Observatoire du télétravail du CGET* estime toutefois que le nombre de télétravailleurs avait commencé à augmenter sensiblement dès avant le confinement, en lien avec une transformation profonde mais lente de l'organisation du travail dans les entreprises (travail à distance et travail nomade). Les entreprises pouvaient toutefois rester réticentes à cette forme d'organisation, en lien avec la culture française du présentisme, qui favorise la présence physique sur le lieu de travail, et à une tradition hiérarchique plus forte du monde du travail français, en particulier dans l'administration : efficacité, contrôle de l'activité et cohésion d'équipe semblent souvent en France incompatibles avec le télétravail. C'était néanmoins une demande croissante des salariés, notamment pour réduire le poids des déplacements domicile-travail et le gouvernement avait élaboré en juin 2017 un plan national de déploiement du télétravail pour encourager cette pratique.

Le confinement est venu rebattre les cartes avec le déploiement massif du télétravail qu'il a engendré. Les derniers articles publiés dans la presse en juin font état d'une certaine usure et des difficultés rencontrées par les salariés avec le télétravail. Parmi les télétravailleurs du confinement, si une majorité souhaite intégrer le télétravail de façon occasionnelle, une partie non négligea-

ble d'entre eux ne souhaite pas poursuivre ce mode d'organisation du tout, même si les enquêtes publiées dans la presse divergent sur la part d'actifs concernés. Le chiffre de 25 % de télétravailleurs (dans les entreprises de plus de 10 salariés) pendant le confinement d'après l'Insee pourrait donc être la fourchette haute du déploiement du télétravail en France (à noter toutefois que ce chiffre ne tient pas compte des indépendants, dont certains peuvent avoir un métier télétravaillable).



Télétravail et réduction des déplacements : des résultats contre-intuitifs



Il est important de noter que **le développement du télétravail ne va pas forcément de pair avec une réduction des déplacements**. Au contraire, il peut notamment inciter les individus à habiter plus loin encore de leur lieu de travail. Le temps de déplacement professionnel peut aussi être remplacé par des déplacements de loisirs, si bien qu'on assiste surtout à une modification des motifs de déplacements.

« La pratique du télétravail est également souvent pensée comme une solution pour éviter des déplacements domicile-travail et donc, pour réduire les temps et les distances de déplacement. Pourtant, **pratiqué moins de deux jours par semaine, le télétravail augmente considérablement les temps et les distances de déplacement** aussi bien pour le travail que pour les autres activités du quotidien.

S'il est pratiqué plus souvent, au mieux, ça ne change rien. **Le télétravail libère du temps pour d'autres déplacements et rend acceptables des déplacements domicile-travail plus importants car moins fréquents.**

Ces résultats sont inattendus et montrent qu'il semble difficile de faire du télétravail un levier pour la transition écologique sans mener une réflexion sur la manière dont le temps libéré est utilisé et sur les cadres de vie auxquels sa pratique donne accès. »

source : Forum Vies Mobiles, « Enquête Nationale Mobilité et Modes de Vie 2020 » <https://bit.ly/3j9y8a2>

*<http://www.teletravailler.fr/observatoire/en-france>

Le télétravail devrait néanmoins s'installer durablement, le confinement ayant montré à des structures réticentes qu'il pouvait être efficace et sûre, par exemple dans le secteur bancaire où les enjeux de sécurité informatique sont prégnants. Le mode hybride (2 à 3 jours maximum de télétravail dans la semaine) semble toutefois être privilégié par les différents acteurs. Deux facteurs principaux sont susceptibles d'influencer l'ampleur prise par le télétravail en France : la capacité à télétravailler (caractéristique du métier occupé) et l'appétence des actifs pour le télétravail.

Sur ce deuxième point, il est intéressant de noter que chez les jeunes salariés, le télétravail ne semble pas susciter l'adhésion : la difficulté à s'intégrer à leur entreprise, à apprendre les savoir-faire/savoir-être spécifiques de leur activité, les rend plus rétifs à cette forme d'organisation du travail. Ils ont également souvent des conditions matérielles moins favorables que les actifs plus âgés, sans avoir forcément les contraintes (vie familiale notamment) qui rendent le télétravail attractif pour les salariés plus âgés. La présence de collègues permet également en temps normal d'émettre des alertes, en cas de surinvestissement par exemple. L'isolement à domicile ne permet pas cette vigilance sociale qui apparaît plus nécessaire pour des primo-arrivants sur le marché du travail (risque par exemple de présentisme numérique). La sociabilité au travail est aussi un facteur d'attractivité pour les jeunes actifs. Ainsi, selon une étude de la chaire « Workplace Management » de l'Essec citée par Le Monde, 81 % des 25-30 ans interrogés souhaitent ainsi retourner à leurs espaces de travail.

Le déploiement du télétravail pourrait ne pas être sans conséquence sur la dynamique des centres-villes qui reposent en partie sur les flux de travailleurs pour leur activité économique, comme pour les quartiers d'affaires mono-fonctionnels. Les restaurants en particulier peuvent subir une perte d'activité, indépendamment de la situation sanitaire. Mais, pour d'autres territoires, le télétravail peut aussi être une source de redynamisation en impactant positivement l'économie locale, que ce soit par le biais du desserrement francilien vers des villes régionales ou la transformation de lieux « villes dortoirs » en de vrais espaces multifonctionnels.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU DÉFI DU DISTANCIEL

L'enseignement supérieur à distance n'est pas un nouveau concept : présent depuis le début du XXe siècle avec le support papier en passant par la vidéo jusqu'à l'utilisation d'Internet et les cours en ligne actuellement, l'enseignement à distance a bénéficié du développement exponentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour monter en puissance. Les universités françaises disposent pratiquement toutes d'une plateforme d'enseignement à distance. Pour la plupart, elles s'appuient sur Moodle, le campus numérique le plus fréquenté dans le monde, gratuit et en open source.

Avant la crise sanitaire, ces dispositifs sont utilisés en moyenne par 10 % des étudiants (essentiellement les publics « empêchés », pour des raisons d'éloignement, d'isolement ou de handicap). À l'université, l'enseignement à distance concerne 17 800 stagiaires en 2015, soit 6 % de plus qu'en 2014. Quinze universités réunissent, à elles seules, les trois quarts des stagiaires bénéficiant d'une formation à distance (FOAD) à l'université.



LETTRE D'INFORMATION CHANTIER CENTRES-VILLES

Depuis 2019, il existe des Campus Connectés qui sont des lieux d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance auxquelles ils se sont inscrits auprès d'une université ou d'une école. Ces lieux mettent à disposition des salles de cours connectées où les étudiants peuvent travailler à partir de leur ordinateur personnel ou de ceux mis à disposition. Les étudiants sont encadrés et profitent d'un tutorat individuel et collectif. D'ici la rentrée 2022, 100 lieux labellisés Campus Connecté sont prévus par le ministère de l'enseignement supérieur.

L'enseignement à distance (EAD) n'est cependant pas adapté à l'ensemble des filières : certains enseignements nécessitent du matériel spécifique (laboratoire, atelier...). D'autre part, il n'est pas un transfert pur et simple de l'enseignement présentiel : il est construit différemment selon des pédagogies adaptées. Les retours de la période de confinement, qui a entraîné une généralisation sans préparation de l'EAD au titre de la "continuité pédagogique", ont été plutôt négatifs pour les cours en ligne : perte de lien pédagogique et de lien social, manque de motivation... Au-delà des difficultés spécifiques liées au confinement, l'EAD semble encore poser une difficulté globale, comme l'illustre le taux d'aboutissement des MOOC (cours gratuits en ligne), qui s'établit à environ 10 %.

Avec un taux de réussite exceptionnel au baccalauréat 2020, les établissements d'enseignement supérieur vont devoir intégrer un nombre plus importants d'étudiants en première année dans un contexte déjà connu de manque de places. Contrairement à certaines universités anglo-saxonnes qui prévoient la totalité des cours à distance pour l'année 2020-2021, la plupart des universités ont préparé la rentrée en donnant la priorité au présentiel. Mais, elles ont conçu des organisations multiples afin de répondre au mieux aux évolutions du contexte sanitaire : du présentiel à l'enseignement hybride jusqu'à l'enseignement à distance total. Différents modes d'organisation des cours sont prévus selon les établissements : cours magistraux à distance ou scindés en deux amphis avec retransmission simultanée, rotation des étudiants pour les TD une semaine sur deux, accueil en présentiel des premières années sur les deux premières semaines...

L'accès à l'équipement informatique et au réseau Internet conditionne grandement le déploiement de l'enseignement à distance et peut être un accélérateur des inégalités. Les cours en ligne pourraient cependant présenter des avantages pour les étudiants issus de milieux modestes, car ils permettraient de lever la contrainte du double logement. Un modèle hybride mêlant cours en ligne et présentiel pourrait donc avoir comme conséquence une hausse des déplacements domicile/lieu d'études sur la semaine (au lieu de rester 15 j/3 semaines en logement étudiant, un étudiant restant chez ses parents serait amené à se déplacer 2 fois par semaine entre le domicile de ses parents et son lieu de formation).

à lire : le témoignage d'une maîtresse de conférence sur sa rentrée en distanciel

<https://twitter.com/CathKikuchi/status/1310907742845054976>



VU EN HAUTS-DE-FRANCE : LE CAMPUS CONNECTÉ DU NOYONNAIS

Le Campus connecté du Noyonnais est le premier campus connecté labellisé en région Hauts-de-France, lauréat du programme d'investissement d'avenir (PIA). Il est aménagé sur un ancien site militaire et a pour objectif d'offrir une offre d'enseignement supérieur locale aux bacheliers du territoire. Les enseignements sont assurés par l'Université de Picardie Jules Verne 100 % à distance, relayés par un tutorat sur place. Des activités sportives et citoyennes sont également prévues pour donner aux étudiants un cadre universitaire complet.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/33kCkOZ>



Notre revue de presse télétravail et EAD :

<https://www.pearltrees.com/t/chantier-centres-villes/teletravail/id32777691>

CONTACT

collegedeprospective@hautsdefrance.fr

Cette newsletter est rédigée dans le cadre du Collège de prospective.

Pour s'abonner à sa diffusion : <https://bit.ly/346QNNn>